par M. Fusset, juge d'instruction, qui procédait aussitôt à une enquête judiciaire.

La concierge de l'immeuble a déclaré que son locataire paraissait gêné depuis quelque temps dans ses affaires. Il lui avait notamment dit qu'il serait peut-être obligé de la faire attendre pour le payement du loyer. D'autre part, M. Hannie avait fait dernièrement une commande de vingt-cinq mille francs de vanille ; il avait déclaré à son ami M. Hanteserre-Lafaurie qu'il n'avait pas les fonds pour la payer, et qu'il serait obligé de les demander à son père, qui habite toujours à la Chaux-des-Fonds. Il avait manifesté à maintes reprises son vif regret d'avoir fait sa commande.

Dans ces conditions et vu les circonstances de ce drame, les magistrats paraissent vouloir conclure au suicide.

UN MALADE MEURTRIER

Il blesse une religieuse d'un coup de couteau

Lodève, 29 février. — Hier vers huit heures du soir, à l'hôpital de Lodève, la sœur Marie prodiguait ses soins à un moribond, lorsque ce dernier, profitant de ce que la religieuse avait le dos tourné, s'étant penchée sur le lit pour mettre en place un oreiller, lui plongea dans la poitrine, un couteau qu'il avait dissimulé dans son lit. La blessure de la sœur Marie est grave.

Sur la demande de M. Henri Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, qui est en ce moment à Lodève, le ministre de l'intérieur a décerné une médaille en argent à la sœur Marie.

M. Chéron, accompagné de MM. Pelisse, député ; Phélut, préfet de l'Hérault ; Sauvageot, sous-préfet de Lodève, est allé lui-même remettre la médaille d'honneur à la religieuse.

Informations
REGIONALES

Terrible éboulement
AUX MINES DE BÉTHUNE

Trois ouvriers ensevelis. — Deux sont retirés vivants. — Le troisième a été écrasé

Un terrible accident s'est produit hier à la fosse numéro 5.

Par suite d'un éboulement, trois jeunes ouvriers de Camblain-Châtelain furent recouverts sous les décombres.

Des secours furent aussitôt organisés et, grâce à leur promptitude, deux des ensevelis purent être retirés vivants, ne portant que des blessures sans gravité.

Quant au troisième, Victor Hameaux, âgé de vingt ans, il avait eu la poitrine défoncée par une bille. La mort avait été instantanée.

Le corps a été transporté à l'hôpital d'Auchel.

Un noyé à Vieux-Condé

Un homme retrouvé noyé dans l'Escaut. — On croit à un suicide.

Hier matin, samedi, vers cinq heures, Mme Demarcq, née Lemire, demeurant rue Nationale, s'apercevait en s'éveillant que son mari Demarcq Joseph, âgé de 41 ans, n'était plus couché.

Comme celui-ci souffrait beaucoup depuis quelque temps, Mme Demarcq courut informer son beau-frère, M. Gabriel Demarcq, demeurant même rue.

Tous deux crurent aussitôt à un suicide. Le frère se dirigea vers l'Escaut et aidé par la neige tombée pendant la nuit il suivit une trace de pas qui le conduisit à l'écluse d'Odomez.

Arrivé là, les pas s'arrêtaient. M. Demarcq requit alors l'éclusier et on se mit à fouiller la rivière.

Les recherches ne tardèrent pas à aboutir.

Le corps de Demarcq fut déposé sur la berge (côté dHergnies), puis la gendarmerie de Condé fut prévenue.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le corps n'a pas été ramené au domicile du défunt.

On nous assure d'autre part que le cadavre porte une blessure au cou.

Néanmoins, tout porte à croire que l'on se trouve en présence d'un suicide.

Demarcq laisse une veuve. Il n'avait pas d'enfant.

Disparition d'un jeune employé
A ROUBAIX

Après avoir touché pour le compte de son patron, un chèque de 5,000 francs, un gamin de 14 ans lève le pied et reste introuvable

Le jeune Robert Rousseau, âgé de 14 ans, était employé, depuis quatre mois, dans la maison Archambeaud et Mouchet, négociants en tissus, rue de l'Hospice.

On était très satisfait de ses services, et on avait tellement confiance en lui qu'il avait été chargé de tous les transports d'argent et de tous les encaissements.

Vendredi, vers 3 heures et demie, M. Mouchet lui donna trois courses à faire. Tout d'abord, il devait porter une lettre chez M. Achille Lepoutre, 86, rue de la Gare. Ensuite, il devait se diriger vers la poste, pour toucher un mandat de 11 francs ; enfin, on lui avait commandé de se rendre à la Banque régionale du Nord, rue du Pays, pour encaisser le montant d'un chèque de 6,000 francs.

Le coursier ne manqua pas de se rendre chez M. Lepoutre, mais, passant d'un air superbe devant la poste, il se dirigea vers la Banque où, chèque en main, il se fit remettre la somme de 5,000 francs : un billet de banque de mille francs, un de 500 francs, le reste en liasses de billets de 100 et 50 francs.

A partir de sa sortie de la banque, on perd sa trace.

La police a cherché toute la journée et toute la soirée dans les endroits où l'on joue et où l'on s'amuse, des agents de sûreté surveillaient les gares. Personne n'a pu trouver le jeune Robert Rousseau.

Voici, si cela peut aider les recherches, le signalement du jeune voleur : très grand pour son âge, — sa taille est celle d'un garçon de 18 à 20 ans, — il était vêtu d'un costume gris, pantalon court, pardessus noir et blanc, dit marengo ; il avait des chaussures à lacets, bas noirs, petit chapeau de feutre.

Robert Rousseau, très pâle de figure, a l'air maladif.

La Grève des Tisseurs de La Gorgue-Estaires

Quatre-vingt-six jours de lutte. — Historique de la grève. — Les revendications ouvrières. — La question des métiers automatiques. — Appel à la solidarité.

La commission du syndicat textile de la Gorgue-Estaires, adresse aux travailleurs, l'appel suivant :

Camarades,

Depuis le 6 décembre 1907, quatre-vingts ouvriers et ouvrières tisseurs, faisant partie de notre organisation, sont en grève.

Il faut constater que si ces ouvriers ont affronté la lutte en plein cœur de l'hiver, c'est qu'ils y ont été, pour ainsi dire, poussés par leur patron. Le tissage E. Gamelin et Hacot est un tissage nouvellement monté.

Les métiers sont automatiques ? Oh ! non, plutôt les tisseurs, les nouveaux modèles diffèrent des autres, parce que la navette se change automatiquement.

On a bien cherché à faire fonctionner le casse-chaine, mais c'est une pure parade. Avec les articles tissés tout à fait semblables à ceux que l'on fait dans les tissages de partout ailleurs, on ne peut pas s'en servir.

Les ouvriers tisseurs comprendront mieux que tous les autres que ces nouveaux métiers, qu'on prétend faire marcher à raison de quatre par ouvrier, y compris les grandes largeurs, sont uniquement un nouveau moyen d'exploitation de la classe ouvrière. On veut jeter un grand nombre d'ouvriers sur le pavé en même temps qu'on impose un travail entraînant un surmenage qui ne peut qu'altérer et détruire la santé des ouvriers.

Ces patrons, sentant peut-être que cet état de choses si profitable pour eux, ne pourrait pas toujours durer, ont voulant se rendre compte de l'état d'esprit de leurs ouvriers, se conduisirent à leur égard, d'une façon fort peu courtoise.

Il serait trop long d'énumérer tous les détails.

Ayant quatre métiers à surveiller, avec une semaine de vingt-cinq francs, ils profitaient d'une prime, quand ils avaient atteint un minimum de production fixé.

A ceux qui n'y arrivaient pas, on leur faisait sentir qu'ils ne pourraient rester à l'usine, ne produisant pas suffisamment. Après avoir travaillé ainsi pendant deux ans, ces ouvriers, à bout de patience, en ont assez.

Ils réclament le tarif en vigueur dans les sept autres tissages de la localité.

Le tarif a un et deux métiers jusque 2 mètres 10, grande largeur coton ou fil un métier.

Mais voilà quatre-vingt-six jours que la grève dure ! Notre caisse de résistance est complètement épuisée ! Nos camarades sont décidés plus que jamais à ne rentrer que victorieux à l'atelier.

La classe ouvrière de La Gorgue-Estaires fait amplement son devoir.

Mais, ici comme ailleurs, au logis de l'ouvrier qui travaille sans relâche, la gêne est constante, surtout en ces moments de crise, la journée de travail étant portée à neuf heures.

Camarades,

Pour les femmes et les petits enfants des grévistes nous vous demandons votre aide. Envoyez-nous ce que vous pourrez donner.

Malgré notre organisation récente, nous avons, en plusieurs occasions, fait notre devoir de solidarité. Nous ne sommes pas des ingrats. Nous estimons que cette question de métiers automatiques intéresse au plus haut point tous les tisseurs.

Camarades, nous osons espérer que notre appel sera entendu.

Prière d'envoyer les fonds au trésorier, Sance Henri, à La Gorgue (Nord).

Pour la commission :
GALLANT Arnould,
Secrétaire du Syndicat textile de La Gorgue-Estaires.

Double évasion au 15e d'artillerie
A DOUAI

Deux soldats, dont l'un était en prévention de Conseil de guerre, s'évadent de la prison. — On suppose qu'ils ont gagné la capitale.

On se rappelle l'odyssée de trois artilleurs du 15e d'artillerie, qui, après s'être évadés de la prison militaire de Douai, avaient gagné Pont-de-la-Deûle en voiture payant le cocher en menaces, puis de là à Lille où ils furent arrêtés, non sans difficulté.

Deux d'entre eux furent envoyés dans une compagnie de discipline, mais le troisième Krauss, fut ramené à Douai pour être mis en cellule, en prévention de Conseil de guerre. Il a pu, cette fois encore, s'évader de la prison emmenant avec lui un autre soldat qui subissait une peine de quelques jours, mais qui avait le gousset bien garni.

On espère retrouver les deux évadés à Paris, où l'on suppose qu'ils se sont rendus pour faire la haute noce.

MÉDAILLES D'HONNEUR

Des médailles d'honneur, des mentions honorables et des lettres de félicitations ont été décernées aux personnes ci-après désignées, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant les mois de novembre et de décembre 1907 :

NORD

M. V. — M. Lenoir (Albert-Dieudonné), lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers de Fourmies ; 11 décembre 1903 (titulaire des médailles d'argent de 2e et 1re cl.) : s'est de nouveau distingué par sa belle conduite dans un violent incendie.

M. A. 2e classe. — M. Demory (Jean-Baptiste), conducteur à la Compagnie du Nord à Somain : 4 décembre 1907 : a, par son sang-froid évité une collision entre deux trains.

M. B. — M. Blanquart (Victor), pontier à la Gorgue ; 29 septembre 1907 ; s'est jeté tout habillé dans la Lys pour sauver un enfant qui se noyait.

M. B. — M. Vermersch (Omer-Rémi), boulanger à Saint-Pierrebrouck ; 4 septembre 1907 (déjà titulaire d'une mention honorable), a secouru un enfant piétiné par un taureau furieux.

M. B. — M. Lefebvre (Jules-Joseph), éclusier à Cambrai ; 21 mai 1906-29 juin 1907 (déjà titulaire d'une mention honorable) : a porté secours à une femme tombée dans un puits et sauvé une marinière tombée dans l'Escaut.

M. B. — M. Dehaynin (Achille), agent de police à Denain ; 10 septembre 1907 (déjà titulaire d'une lettre de félicitations) : a maîtrisé un cheval emballé attelé à un tombereau.

M. B. — M. Brulein (Charles), adjudant à la compagnie de sapeurs-pompiers de Comines ; 7 août 1907 ; belle conduite dans un incendie.

M. B. — M. Gouman (Henri-Joseph), caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Comines ; 7 août 1907 ; belle conduite dans un incendie.

M. B. — M. Groenweghe (Arthur-Chrysole), caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Comines ; 7 août 1907 ; belle conduite dans un incendie.

M. H. — M. Carraert (Lucien), caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Amand ; 23 mai 1907 ; belle conduite dans un incendie.

M. H. — M. Leclercq (Jules-Henri), marchand de sable à Comines ; 7 octobre 1907 ; a arrêté deux chevaux emportés attelés à une voiture sans conducteur.

M. H. — M. Paquié (Constant-Alexandre), ajusteur à Maubeuge ; 18 juin 1907 ; a maîtrisé un cheval emporté. S'était précédemment signalé dans d'autres circonstances.

M. H. — M. Blanwart (Hyacinthe-Henri), entrepreneur de transports à Saint-Amand-les-Eaux ; 1er août 1907 ; a maîtrisé un cheval emporté.

M. H. — M. Dhéry (Edouard-Narcisse), rentier à Fresnes-sur-Escaut ; 13 novembre 1905, (titulaire d'une médaille d'argent de 2e classe et d'une médaille d'argent de 1re cl.), a arrêté un cheval attelé à une voiture sans conducteur.

M. H. — M. Pissonnier (Alfred-Emile-René), marchand d'étoffes à Wormhout ; 18 août 1907 (titulaire d'une lettre de félicitations) ; a maîtrisé un mulet emporté.

M. H. — M. Stubbe (Alcide-Victor), agent de police à Lille ; 26 novembre 1907 ; a arrêté un cheval emporté.

M. H. — M. Demester (Jérôme-Emmanuel) contrôleur à la gare d'Hazebrouck ; 1er octobre 1907 ; a secouru un voyageur en danger d'être écrasé par un train.

M. H. — M. Soissons (Albert-Louis-Léon), demeurant à Denain ; 26 juin 1907 (déjà titulaire d'une lettre de félicitations) ; s'est de nouveau signalé en arrêtant un cheval emporté.

M. H. — M. Semail (Emile), ouvrier laminoir à Bruay-sur-Escaut ; 8 septembre 1907 ; s'est jeté tout habillé dans l'Escaut pour sauver un baigneur qui se noyait.

M. H. — Mme Poteau, née Nèvre (Zélia-Augustine), cabaretière à Hordain ; 16 août 1907 ; a sauvé une fillette tombée dans le vieil Escaut.

M. H. — M. Blairon (Norbert), ouvrier chaînetier, demeurant à Saint-Amand ; 12 septembre 1906 ; s'est jeté tout habillé dans le canal de la Scarpe pour sauver un enfant qui se noyait.

L. F. — M. Wautier (Emile-Joseph), garde-champêtre à Maretz ; 23 avril 1906 ; a maîtrisé un cheval emporté.

L. F. — M. Tranchant (Fernand), bûcheron à Saint-Amand-les-Eaux ; 22 août 1906 ; sauvetage d'un enfant en danger de se noyer.

PAS-DE-CALAIS

M. A. 1re classe. — M. Blot (Julien), pontier à Saint-Omer ; 31 octobre 1907 (déjà titulaire d'une médaille de bronze et d'une médaille d'argent de 2e classe) ; s'est de nouveau distingué en sauvant un enfant en danger de se noyer.

M. B. — M. Deligny (Louis-Jules), cordonnier à Aire-sur-la-Lys ; 6 novembre 1907 ; sauvetage de deux enfants en danger de se noyer.

M. B. — M. Leleu (Louis), demeurant à Pont-à-Vendin ; 12 août 1907 ; sauvetage d'un enfant en danger de se noyer. — M. Leleu est déjà titulaire de la mention honorable.

M. H. — M. Dheunin (Joseph), sapeur-pompier à Lens ; 31 août 1907 ; a porté secours à trois hommes en danger de se noyer.

M. H. — M. Revelle (Louis), journalier à Lacouture ;8 novembre 1907 ; a arrêté deux chevaux emportés.

L. F. — M. Delahaye (Emile-Edouard), chef de gare à Leforest ; Valenciennes, 21 avril 1904 ; a porté secours à un voyageur en danger d'être écrasé par un train. Déjà titulaire d'une mention honorable.

VIEILLES CHRONIQUES
DE LA RÉGION

Un crime passionnel à l'Abbaye de Loos

ASSASSINAT D'ETIENNE LAGNY

En conduisant aux bains Etienne Lagny, qui venait d'entrer à la maison centrale de Loos et pendant que le nouveau détenu se déshabillait pour procéder aux ablutions réglementaires, Julien Dessenne fut vivement frappé des formes de ce jeune homme de dix-sept ans. Il le trouvait beau, désirable. Il conçut pour lui, une passion infâme.

Julien Dessenne était un des prisonniers de l'Abbaye de Loos, qui, dix ans auparavant, en 1851, avaient pris part à une révolte restée fameuse dans les annales de cet établissement pénitentiaire. Ils s'étaient jetés sur les gardiens, avaient incendié une partie de l'établissement, et il avait fallu des attaques en règle pour les déloger de la cave, où ils s'étaient barricadés.

Desenne, pour ces crimes, avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité ; mais l'administration, sachant bien que sa conduite avait été dictée par le désir de changer la vie du détenu contre celle du forçat, n'avait pas voulu lui donner satisfaction en l'envoyant au bagne. Il avait été maintenu, par décision ministérielle, à l'abbaye de Loos : c'était entre les murs maudits de la vieille maison centrale qu'il devait finir sa peine et sa vie.

Il se fit alors petit et humble. On le crut transformé, assagi, revenu à la vertu. La moralisation des détenus est une marotte de l'administration des prisons. Le directeur et les gardiens, dupés par l'hypocrisie et la dissimulation de Dessenne, lui accordèrent leur confiance. Peu à peu, on le laissa circuler dans l'abbaye ; on le chargeait de commissions ; il accompagnait les gardiens, portait des paquets, conduisait les arrivants à l'atelier, ou à leur poste.

C'est ainsi que le 3 décembre, il mena à la salle de bains, puis à la visite du médecin, le jeune Etienne Lagny.

Le 26 du même mois, on découvrait dans un coin d'une vieille tour, dite le Beffroi, le cadavre du malheureux jeune homme. Il était dans un état et dans une position, dont nous ne retracerons pas les immondes détails, mais qui ne laissaient aucun doute sur la scène qui s'était passée.

Après avoir été victime d'un attentat à la pudeur, Lagny était mort assassiné, étranglé.

Qui avait commis ce double crime ?

Dessenne en fut immédiatement accusé. Il avait manqué à l'appel de cinq heures et à deux heures, on l'avait vu pénétrer avec Lagny, dans la vieille et sinistre tour du Beffroi.

Peu après la découverte du cadavre, on trouvait dans le cimetière de la maison centrale, les vêtements de détenu de Dessenne, et l'on s'aperçevait qu'il avait volé les effets du gardien Bardel.

Sous ce costume, il réussit à sortir de l'abbaye de Loos et gagna la Belgique. Mais le misérable semblait en proie à une espèce d'hallucination. Je ne sais quelle attirance le ramenait près du lieu de son crime. Dans la poche de sa veste de prisonnier, on avait retrouvé un écrit incohérent, qui se terminait par ces mots :

« Je rêve de malheur ! Adieu le bonheur de cette vie. O tour de Neste ! Marguerite ! Je suis vos successeurs ».

Cette exaltation fébrile n'avait pas cessé de dominer Dessenne, quand le 27 décembre, il fut arrêté à Lille, près du Chemin de fer.

Condamné à mort, le 12 mai 1851, par la Cour d'Assises du Nord, Julien Dessenne avait peu de chances de voir sa peine commuée.

Ses antécédents étaient déplorables. Depuis l'âge de 15 ans, il avait accumulé sur sa tête les condamnations de tout genre.

Le 16 juillet, il fut guillotiné, dans la petite cour de l'abbaye de Loos. Depuis trois jours, la nouvelle du rejet de son pourvoi en grâce était connue. Douai ; mais on l'avait cachée au condamné ; car il fallait prévenir l'exécuteur d'Amiens et envoyer l'échafaud de Douai à Lille.

Ce fut en souriant que Dessenne apprit la fatale nouvelle et il se montra fort gai, pendant le trajet de Douai à Loos, qui dura de trois heures du matin à neuf heures.

L'exécution était fixée à 11 heures. Le condamné attendit ce moment à l'abbaye de Loos, mangea un peu, but du vin et du café et ne cessa de causer avec calme. On lui rasa les cheveux du cou, mais on lui laissa la barbe noire qu'il avait laissé croître en prison. Enfin, à l'heure dite, le cou nu, les mains attachées derrière le dos, les pieds attachés avec une corde qui lui laissait la marche libre, il se rendit, ferme et résigné, au lieu de l'exécution.

Il gravit les marches de l'échafaud d'un pas égal et assuré, embrassa les deux prêtres qui l'accompagnaient, puis se livra au bourreau... quelques secondes plus tard tout était fini.

E. A.

Dernière Heure

CONGRÈS NATIONAL
du Parti Socialiste Français

Marseille, 29 février. — Le Congrès national du Parti Socialiste Français qui se réunira les 1er, 2 et 3 mars promet d'être important par le nombre et la qualité des délégués qui y prendront part.

Une vingtaine de députés, des conseillers généraux, des conseillers municipaux, de Paris, de Grenoble, de Lyon, de Vierzon, etc. des militants représentant les fédérations de la Seine, de la Marne, du Rhône, de l'Isère, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, de l'Hérault et de plusieurs autres départements ont déjà adressé leur adhésion.

D'importantes questions seront traitées par le Congrès qui se terminera par un grand banquet populaire.

Graves désordres à Carthagène

L'augmentation des droits d'octroi. — Mécontentement général

Madrid, 29 février. — Les journaux publient la dépêche suivante de Carthagène :

A la suite du mécontentement suscité par l'augmentation des droits d'octroi, augmentation appliquée pour faire compensation au dégrèvement sur les vins, les commerçants ont décidé de ne pas ouvrir leurs boutiques.

Les sociétés ouvrières se solidarisant avec eux, ont cessé le travail.

Pendant toute la journée d'hier, la tranquillité avait régné, lorsque vers sept heures du soir, quelques gamins et des grévistes ont jeté des pierres sur un tramway électrique et brisé des réverbères.

La garde civile a chargé et a fait une décharge en l'air. Il y a eu quelques personnes blessées légèrement.

Les Affaires du Maroc

Le meeting du Manège Saint-Paul. — Discours de Jaurès.

Paris, 29 février. — Ce soir a eu lieu au manège Saint-Paul le meeting organisé par la Fédération de la Seine du Parti Socialiste, pour protester contre la politique au Maroc. 5.000 personnes assistaient à cette réunion.

M. Martin, qui présidait, a pris le premier la parole pour envoyer « un salut fraternel aux soldats français qui se font tuer au Maroc ».

Jaurès s'est ensuite levé.

Le député du Tarn dit que le gouvernement a engagé l'action marocaine avec hypocrisie et sans prétexte ; il a ensuite relaté les événements du Maroc depuis l'occupation de Casablanca et a ajouté qu'il souhaitait l'universelle civilisation des peuples, non par la force, la violence, la lutte, les razzias et le feu, mais au contraire par la pénétration pacifique ».

Cette guerre a ajouté Jaurès, est faite pour les capitalistes, car il y avait pour les Européens habitant dans les ports et sur le littoral, une suffisante sécurité. Si la France avait été généreuse, le commerce français aurait pu se développer dans ce pays.

L'orateur a conclu en disant que le gouvernement s'est engagé dans un guêpier duquel il lui est impossible actuellement de sortir.

La réunion s'est terminée par des discours de Sembat, Wilm et Groussier.

Le général Lyautey au Ministère de l'Interieur

LE GOUVERNEMENT CONFIERAIT LES OPERATIONS DU MAROC AU GENERAL LYAUTEY

Paris, 29 février. — C'est ce matin à 8 h. 30 qu'est arrivé, par l'express de Marseille, gare de Lyon, le général Lyautey. Il était accompagné de son officier d'ordonnance, le capitaine Peygmerou.

Le général, qui était en civil, s'est dérobé à toute interview.

Après un arrêt sommaire au buffet de la gare, le général est monté en auto et s'est rendu à son pied-à-terre à Paris, 9, rue Paul Louis Courrier, avec un de ses amis, qui était venu à sa rencontre.

A L'INTERIEUR

Dès son arrivée, M. Clemenceau, président du conseil, a reçu M. le général Lyautey.

M. Pichon, ministre des affaires étrangères ; M. le général Picquart, ministre de la guerre, ont assisté à l'entretien, qui a porté sur les affaires marocaines.

M. le président du conseil a eu une nouvelle conférence ce soir avec ses trois collègues et il recevra à nouveau, demain matin, le général Lyautey.

Qu'a-t-il été dit dans ces conférences ?

La plus grande discrétion est observée. Nous croyons cependant savoir que des renforts importants vont être envoyés au Maroc.

Et l'on affirme de plus en plus que le général Lyautey recevra le commandement supérieur.

NOUVELLE ENTREVUE

MM. Clemenceau, Pichon, le général Picquart et Thomson ont conféré de nouveau cet après-midi, à 5 heures, au ministère des affaires étrangères, au sujet du Maroc.

M. Clemenceau recevra demain matin le général Lyautey qui, dans une conférence, ce matin, s'est expliqué plus spécialement sur l'organisation des postes de police à la frontière algéro-marocaine dans la région d'Oudjda.

LA BANDE THOMAS

L'AUDIENCE DE L'APRES-MIDI

Dès son entrée en séance la Cour rend son arrêt sur les conclusions déposées dans la matinée par Me Planche.

Par cet arrêt, longuement motivé, la Cour refuse d'ordonner un supplément d'instruction qu'elle déclare parfaitement inutile.

Elle refuse, en conséquence, d'ordonner le renvoi, qui serait, dit l'arrêt, sans utilité et sans sanction pratique, et elle ordonne qu'il sera passé outre aux débats.

Par un second arrêt, la cour donne acte à Me Souza, de la constitution de M. de Lannoy comme partie civile.

L'audition des témoins est reprise.

Parmi les témoins entendus, M. Vergoz, qui était camarade des frères Thomas, dit qu'Antony Thomas n'aurait pas commis ces vols s'il n'avait subi certaines influences.

Un clerc d'avoué à Paris déclare qu'Antony Thomas lui déclara que ni sa mère, ni son frère ne connaissait ces vols.

Les autres dépositions n'offrent aucun intérêt.

La suite des débats est renvoyée à lundi.

On entendra M. Cambours, juge d'instruction.

Attentat contre le Président de la République Argentine

A Buenos-Ayres. — Une bombe lancée contre le président de la République n'éclate pas.

Buenos-Ayres 29 février. — Au moment où M. Figuereo Alcarta, président de la République, descendait d'automobile devant son habitation personnelle, une bombe a été lancée, mais n'a pas éclaté. Quatre arrestations ont été opérées.

L'individu qui a lancé la bombe est un Argentin, âgé de 22 ans. Trois individus qui l'accompagnaient ont été arrêtés.

De nombreuses personnes sont allées féliciter le président d'avoir échappé à l'attentat dirigé contre lui.

VERSION OFFICIELLE DE L'ATTENTAT

New-York, 29 février. — Une version officielle, parvenue de Buenos-Ayres, dit que, tandis que le président Alcorta descendait de voiture à sa porte, un individu, qu'on croit fou, jeta à ses pieds une bombe consistant en une boîte de couleurs en fer blanc contenant vingt livres de matière explosible. L'engin n'éclata pas.

Le président Alcorta, très calme, rejeta du pied la boîte et entra dans sa maison.

On croit que l'attentat n'a rien de politique.

CHINE ET JAPON

EST-CE LA GUERRE ?

Le Japon exige des excuses. — La situation s'aggrave

Tokio, 29 février. — Le Japon déclare que le vapeur « Taku-Maru » avait quitté Kobé avec un connaissement régulier et une cargaison d'armes à destination de Macao. En conséquence, il exige fermement de la Chine une indemnité et des excuses pour la saisie de ce navire.

Tant que ce navire n'aura pas été relâché et que des excuses n'auront pas été faites pour insulte au drapeau japonais, le Japon se refusera à porter la question devant un tribunal mixte.

Le ministre du Portugal à Pékin est d'accord avec le Japon pour dire que le navire a été saisi dans les eaux portugaises.

Le Japon semble disposé à recourir à la force si la Chine ne cède pas d'ici peu.

FEUILLETON DU 1er MARS. — N. 110

LA COMTESSE DE CHARNY

Cette dernière précaution, dans une autre circonstance, eût été assez compromettante ; en effet, tout observateur sait qu'il n'y a que les gens d'un certain monde qui aient besoin de respirer l'air dans les conditions où la nature le fait, c'est-à-dire composé de soixante-dix-neuf parties d'oxygène et de vingt et une partie d'azote, tandis que les gens du vulgaire, habitués à leurs habitations infectes, l'absorbent sans difficulté aucune, si chargé qu'il soit d'éléments étrangers à sa composition première.

Par bonheur, personne n'était là pour faire cette observation ; l'hôte lui-même, après avoir apporté avec empressement les deux bouteilles de vin, et avec lenteur la carafe d'eau, l'hôte lui-même s'était respectueusement retiré, et avait laissé l'inconnu en tête-à-tête avec maître Gamain.

Le premier, comme nous l'avons vu, avait tout d'abord eu soin de renouveler l'air ; puis, avant même que la fenêtre fût refermée, il avait approché un flacon des narines dilatées et sifflantes du maître serrurier, en proie à ce dégoûtant commedl de l'ivresse qui guérirait bien certainement les ivrognes de l'amour du vin si, par un miracle de la puissance du Très-Haut, il était une seule fois donné aux ivrognes de se voir dormir.

En respirant l'odeur pénétrante de la liqueur contenue dans le flacon, maître Gamain avait rouvert les yeux tout grands et avait immédiatement éternué avec fureur ; puis il avait murmuré quelques paroles, inintelligibles pour tout autre sans doute que le philologue exercé qui, en les écoutant avec une profonde attention, parvint à distinguer ces trois ou quatre mots :

— Le malheureux !... il m'a empoisonné... empoisonné !...

L'armurier parut reconnaître avec satisfaction que maître Gamain était toujours sous l'empire de la même idée. Il rapprocha le flacon de ses narines, ce qui, rendant quelque force au digne fils de Noé, lui permit de compléter le sens de sa phrase, en ajoutant aux paroles déjà prononcées ces deux dernières paroles, accusation d'autant plus terrible qu'elle dénotait à la fois un abus de confiance et un oubli de cœur :

— Empoisonner... un ami... un ami !...

— Le fait est que c'est horrible ! observa l'armurier.

— Horrible !... balbutia Gamain.

— Infâme ! reprit le numéro un.

— Infâme ! répéta le numéro deux.

— Par bonheur, dit l'armurier, j'étais là, moi, pour vous donner du contre-poison.

— Oui... par bonheur... murmura Gamain.

— Mais, comme une première fiole ne suffit pas pour un pareil empoisonnement, continua l'inconnu, tenez, prenez encore cela.

Et, dans un demi-verre d'eau, il versa cinq ou six gouttes de la liqueur contenue dans le flacon, et qui n'était autre que de l'ammoniaque le dissoute. Puis il approcha le verre des lèvres de Gamain.

— Ah ! ah ! balbutia celui-ci, c'est à boire par la bouche ; j'aime mieux cela que par le nez...

Et il avala avidement le contenu du verre.

Mais à peine eut-il ingurgité la liqueur diabolique qu'il ouvrit les yeux outre mesure et s'écria entre deux éternuements :

— Ah ! brigand ! que m'as-tu donné là ?... Pouah ! pouah !...

— Mon cher, répondit l'inconnu, je vous ai donné une liqueur qui vous sauve tout bonnement la vie.

— Ah ! dit Germain, si elle me sauve la vie, vous avez eu raison de me la donner ; mais si vous appelez cela une liqueur, vous avez tort...

Et il éternua de nouveau, fronçant la bouche et écarquillant les yeux comme le masque de la tragédie antique.

L'inconnu profita de ce moment de pantomime pour aller fermer, non pas la fenêtre, mais les contrevents.

Ce n'était pas sans profit, au reste, que Gamain venait de rouvrir les yeux une deuxième ou troisième fois ; pendant ce mouvement, si convulsif qu'il fût, le maître serrurier avait regardé autour de lui, et, avec ce sentiment de profonde reconnaissance qu'ont les ivrognes pour les murs d'un cabaret, il avait reconnu ceux-ci comme lui étant des plus familiers.

En effet, dans les fréquents voyages que son état l'obligeait de faire à Paris, il était rare qu'il ne fît pas une halte au cabaret du pont de Sèvres ; cette halte, à un certain point de vue, pouvait même être regardée comme nécessaire, le cabaret en question marquant à peu près la moitié du chemin.

Cette reconnaissance produisit son effet ; elle rendit d'abord une très grande confiance au maître serrurier en lui prouvant qu'il était en pays ami.

— Eh ! eh ! fit-il, bon ! j'ai déjà fait la moitié de ma route, à ce qu'il paraît.

— Oui, grâce à moi, dit l'armurier.

— Comment, grâce à vous ? balbutia Gamain, portant ses regards des objets inanimés aux objets vivants ; grâce à vous ?... Qui est-ce, vous ?

— Mon cher monsieur Gamais, dit l'inconnu, voilà une question qui me prouve que vous avez la mémoire courte.

Gamain regarda son interlocuteur avec plus d'attention encore que la première fois.

— Attendez donc... attendez donc, dit-il ; il me semble, en effet, que je vous ai déjà vu, vous...

— Ah ! vraiment ? c'est bien heureux !

— Oui, oui, oui... mais quand cela, et où cela ? voilà la chose.

— Où cela ? En regardant autour de vous, peut-être les objets qui frapperont vos yeux aideront-ils un peu vos souvenirs... Quand cela ? c'est autre chose. Peut-être serons-nous obligés de vous administrer une nouvelle dose de contre-poison pour que vous puissiez le dire.

— Non, merci, dit Gamain en étendant les bras, j'en ai assez de votre contre-poison, et puisque je suis à peu près sauvé, je me'n tiendrai là... Où je vous ai vu ? où je vous ai vu ?... Eh bien, c'est ici !

— A la bonne heure !

— Quand je vous ai vu ?... attendez donc, c'est le jour où je revenais de faire à Paris l'ouvrage... secrète... Il paraît que décidément, ajouta Gamain en riant, j'ai l'entreprise de ces ouvrages-là !

— Très bien... Et maintenant, qui suis-je ?

— Qui vous êtes ? Vous êtes un homme qui m'a payé à boire, par conséquent un brave homme ! Touchez là !

— Avec d'autant plus de plaisir, dit l'inconnu, que, de maître serrurier à maître serrurier, il n'y a que la main.

— Ah ! bon, bon, bon, je me souviens, maintenant !... Oui, c'était le 6 octobre, le jour où le roi revenait à Paris ; nous avons même un peu parlé de lui ce jour-là.

— Et j'ai trouvé votre conversation des plus intéressantes, maître Gamain ; ce qui fait que, désirant en jouir encore, puisque la mémoire vous revient, je vous demanderai, si toutefois ce n'est pas commettre une indiscrétion, ce que vous faisiez, il y a une heure, étendu tout de votre long en travers de la route, et à vingt pas d'une voiture de roulage qui allait vous couper en deux si je n'étais intervenu ! Avez-vous des chagrins, maître Gamain, et avez-vous pris la fatale résolution de vous suicider ?

— Me suicider, moi ?... ma foi, non !... Ce que je faisais là, au milieu du chemin, couché sur le apvé ?... Etes-vous sûr que j'étais là ?

— Parbleu ! regardez-vous.

Gamain jeta un coup d'œil sur lui-même.

— Oh ! oh ! fit-il, madame Gamain va un peu crier ; elle qui me disait hier : « Ne mets donc pas ton habit neuf ; mets donc ta vieille veste ; c'est assez bon pour aller aux Tuileries. »

— Comment, pour aller aux Tuileries ! Vous veniez des Tuileries quand je vous ai rencontré ?

Gamain se gratta la tête, cherchant à rappeler ses souvenirs encore tout bouleversés.

— Oui, oui... c'est cela, dit-il ; certainement que je venais des Tuileries... pourquoi pas ? ce n'est pas un mystère que j'ai été maître serrurier de M. Véto.

— Comment ! M. Véto ! Qui donc appelez-vous M. Véto ?

— Ah ! bon ! vous ne savez pas que c'est le roi qu'on appelle comme cela ? Eh bien ! mais d'où venez-vous donc ? de la Chine ?

— Que voulez-vous, moi, je fais mon état et ne m'occupe pas de politique.

— Vous êtes bien heureux... Moi, je m'en occupe, malheureusement, ou plutôt on me force de m'en occuper... c'est ce qui me pendra !

Et Gamain leva les yeux au ciel et poussa un soupir.

— Bah ! dit l'inconnu, est-ce que vous avez été appelé à Paris pour faire quelque ouvrage dans le genre de celui que vous veniez d'y faire le jour que je vous ai vu ?

— Justement... si ce n'est qu'alors je ne savais pas où j'allais et j'avais les yeux bandés, tandis que, cette fois-ci, je savais où j'allais et j'avais les yeux ouverts.

— De sorte que vous n'avez pas eu de peine à reconnaître les Tuileries ?

— Les Tuileries ? fit Gamain répétant ; qui vous a dit que j'étais allé aux Tuileries ?

— Mais vous, tout à l'heure, parbleu !... Comment saurais-je, moi, que vous sortiez des Tuileries, si vous ne me l'aviez pas dit ?

— C'est vrai, fit Gamain se parlant à lui-même, comment saurait-il cela, en fait, si je ne lui avais pas dit ?...

Puis, revenant à l'inconnu :

— J'ai peut-être eu tort de vous le dire ; mais, ma foi, tant pis ! vous n'êtes pas tout le monde, vous ! Eh bien ! oui, puisque je vous l'ai dit, je ne m'en dédis pas, j'ai été aux Tuileries.

— Et, reprit l'inconnu, vous avez travaillé avec le roi, qui vous a donné les vingt-cinq louis que vous avez dans votre poche ?

— Hein ? dit Gamain ; en effet, j'avais vingt-cinq louis dans ma poche...

— Et vous les avez toujours, mon ami.

Gamain plongea vivement sa main dans les profondeurs de son gousset et en tira une poignée d'or mêlée à de la menue monnaie d